DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 septembre 2022

N°	Ordre du jour	Décision du conseil
2022/ 22	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE 12 HEURES HEBDOMADAIRES.	Adoptée
2022/ 23	ELARGISSEMENT ET AMENAGEMENT DES ACCOTEMENTS DE LA VOIE COMMUNALE 01 DANS LE BOURG DE LAVIGNAC	Adoptée

Le Maire
Gérard CHAMINADE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2022 / 22 - SÉANCE du 09 septembre 2022

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE 12 HEURES HEBDOMADAIRES.

Date de la convocation : le 25 août 2022
Date d'affichage : le 25 août 2022
Le 09 septembre 2022, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Votants : 08
Procuration : 00
Absents : 02

PRÉSENTS *: Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Rachel BOISSOU, Gwladys LAVAUD, Jérémy CABIROL.*

ABSENT EXCUSE: *Patrick ROUGERIE.*

ABSENTS: *Gérard BORDE.*

Secrétaire de séance : *Bernadette LACOURARIE.*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'actuellement le poste de secrétaire de mairie est limité à dix heures hebdomadaires.

Compte tenu des charges administratives il est nécessaire de passer à douze heures hebdomadaires.

En conséquence, la majoration des heures de travail étant supérieure à 10%, il est impératif de créer un nouvel emploi permanent à temps non complet.

Ainsi, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er novembre 2022 un emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie relevant de la catégorie hiérarchique C et au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 12 /35^{e}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

La commune comportant moins de 1000 habitants, dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel celui-ci devra être titulaire d'un diplôme de niveau quatre et avoir suivi une formation de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent, relevant de la catégorie hiérarchique C, au grade de adjoint administratif principal de 2ème classe, pour assumer la fonction de secrétaire de mairie, à temps non complet, à raison de 12/35ème, à compter du 1er novembre 2022.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de trois ans
- - La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif de l'année 2022 ;

- **Dit que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2022 :**
- Emploi : adjoint administratif principale de 2ème classe 12 heures hebdomadaires ; effectif 01
- Emploi : adjoint administratif territorial 10 heures hebdomadaires ; effectif 01
- Emploi : adjoint technique territorial ; effectif 01

F ait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE

MAIRIE de LAVIGNAC 87 (Haute-Vienne)

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 15 SEP. 2022
DL - BCLI - 1

Retour

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2022 / 23 - SÉANCE du 09 septembre 2022

ELARGISSEMENT ET AMENAGEMENT DES ACCOTEMENTS
DE LA VOIE COMMUNALE 01 DANS LE BOURG DE LAVIGNAC

Date de la convocation : le 25 août 2022
Date d'affichage : le 25 août 2022

Le 09 septembre 2022, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Votants : 08
Procuration : 00
Absents : 02

PRÉSENTS *: Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Rachel BOISSOU,Gwladys LAVAUD, Jérémy CABIROL.*

ABSENT EXCUSE: *Patrick ROUGERIE .*

ABSENT : *Gérard BORDE.*

Secrétaire de séance : *Bernadette LACOURARIE.*

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'entrée du bourg nécessite d'être améliorée et que, pour cela, il est nécessaire d'élargir les accotements, d'une part pour permettre aux véhicules d'y stationner sans gêner la circulation et, d'autre part, de permettre la plantation d'arbres de haute tige pour végétaliser cette zone.

La commune ayant procédé à l'achat de bandes de terrains nécessaires à cette opération, les travaux consisteraient à l'arrache des haies en mauvais état, de terrassement en remblais des deux côtés de la voie puis, du compactage nécessaire.

Le coût de l'opération s'élève à 16 996,43 euros HT et les travaux seraient exécutés par l'entreprise CMCTP de Saint – Laurent – sur - Gorre.

Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable de demander une subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

_ De réaliser les travaux proposés par Monsieur le Maire et de confier l'opération à l'entreprise CMCTP de Saint – Laurent – sur – Gorre pour un montant 16 996,43 euros HT.

- De demander une subvention au Conseil départemental de la Haute-Vienne.

- De signer les documents nécessaires se rapportant à l'opération y compris les avenants éventuels.

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget investissement 2023

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 15 SEP. 2022
DL - BCLI - 1

MAIRIE de LAVIGNAC
87 (Haute-Vienne)